



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4469

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Agence locale de l'énergie (ALE) pour son programme d'actions 2014

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4469**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Agence locale de l'énergie (ALE) pour son programme d'actions 2014**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) est une association loi de 1901 qui a pour but de favoriser et d'entreprendre, sous l'impulsion des membres adhérents et en complémentarité de ceux-ci, des opérations visant à assurer :

- l'utilisation rationnelle des énergies et l'efficacité énergétique,
- le développement de la maîtrise de leurs usages, tels l'éclairage, le chauffage, le froid, etc.,
- la promotion et le développement des énergies renouvelables.

L'ALE intervient sur le secteur du bâtiment (habitat, patrimoine public, bureaux, etc.) et en matière de politiques locales de développement durable (mise en place de plans climats, etc.).

L'Association a été créée le 28 février 2000. La Communauté urbaine de Lyon en est l'un des membres fondateurs.

L'ALE est soutenue, notamment, par la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Union européenne, les Communes et les bailleurs sociaux.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine vise à augmenter la part de sa consommation d'énergie renouvelable dans sa consommation totale d'énergie en se fixant les objectifs suivants :

- favoriser une politique d'énergies renouvelables,
- poursuivre l'utilisation rationnelle des combustibles,
- dresser un bilan régulier de la consommation d'énergie de l'agglomération.

En outre, la Communauté urbaine a pris l'initiative de démarches en matière de préservation du climat (plan climat territorial).

Les activités développées par l'Agence locale de l'énergie et son objet sont donc compatibles avec les compétences exercées par la Communauté urbaine, comme le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, dans le cadre de l'article L 5215-20 du code général des collectivités territoriales.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013

Par délibération du 28 mars 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 354 085 € au profit de l'association, dans le cadre de son programme d'activités pour l'année 2013.

L'activité de l'association s'est réalisée selon les 4 axes mentionnés dans son programme d'activités 2013 :

- missions d'éducation, de formation, de sensibilisation et de communication : actions de communication, actions événementielles, éducation à la sobriété énergétique et formations à destination des professionnels et des élus,
- aménagement et bâtiment durable : conseil aux porteurs de projets collectifs de maîtrise de l'énergie, animations et actions partenariales pour les copropriétés, le logement social et le bâtiment neuf,
- actions structurantes Energie-Climat : appui au plan climat des collectivités locales et contribution aux travaux de l'observatoire climat-énergie de l'agglomération lyonnaise,
- vie associative : participation aux actions des organismes d'ampleur régionale ou nationale et aux échanges d'expérience dans le cadre des différents réseaux sectoriels.

c) - Bilan des actions 2013

Axe "Développement de la sobriété énergétique avec des missions d'éducation, de formation, de sensibilisation et de communication" :

L'association a atteint ses objectifs en matière de communication, d'événementiel et d'accompagnement à la sobriété énergétique des ménages, des bailleurs et des professionnels. Concernant l'aide à la réalisation d'articles, reportages et dossiers thématiques dans les medias, l'avancement est satisfaisant avec 15 articles recensés dans la presse quotidienne régionale, 44 invitations et 6 communiqués de presse envoyés par mail ainsi qu'une interview radio.

Le défi "Ecol'énergie" a clôturé sa première édition (2012-2013). La seconde édition (2013-2014), lancée en juin 2013, est bien engagée.

De nombreuses formations relatives à la sobriété énergétique ont été dispensées par l'association.

Axe "Aménagement et bâtiment durable" :

Tous les accompagnements de porteurs de projets prévus ont été réalisés. L'activité de conseil auprès des copropriétés a fortement augmenté. Elle a été accompagnée par la mise en ligne d'outils d'aide à la décision.

Les objectifs 2013 de l'association sont satisfaits sur la lutte contre la précarité énergétique, les animations du dispositif d'éco rénovation des copropriétés et sur le conseil de "l'espace info énergie" (pour les constructions neuves et rénovation des appartements et maisons individuelles en diffus).

Pour les accompagnements techniques des projets de bâtiments efficaces en énergie ainsi que pour le volet copropriété, les objectifs ont été atteints. En effet, à la fin du 3^e trimestre 2013, ont été dispensés : 19 conseils personnalisés (sur les 15 prévus), 19 accompagnements en phase programmation / études (25 prévus) et 13 accompagnements en phase réalisations (13 prévus).

Axe "Actions structurants Énergie - Climat" :

Tous les objectifs de l'ALE sur cet axe sont atteints, notamment en matière d'accompagnement des communes dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan climat communal (29 Communes accompagnées, mise en place d'une boîte à outils et de formations dédiées au plan climat).

Elle a continué, également, à apporter son soutien technique et méthodologique auprès des services de la Communauté urbaine dans le cadre du plan climat territorial et de l'observatoire climat énergie (appui de l'Observatoire du développement durable sur le volet énergie).

Axe "Vie associative" :

L'ALE a rempli ses objectifs fixés au travers de sa participation aux actions de coordination et d'échanges d'expériences de divers organismes et réseaux nationaux (réseau Fédération des agences locales de maîtrise de l'énergie du territoire métropolitain) ou régionaux (réseau info énergie Rhône-Alpes), ADEME -, Réseau CLER - Comité de liaison des énergies renouvelables.

d) - Programme d'actions pour l'année 2014 et plan de financement prévisionnel

Au cours de l'année 2014, le programme d'activités de l'ALE se poursuit dans la continuité de ses activités, réparties désormais en 2 axes. Les principales actions proposées par l'association en 2014 se développent selon les axes suivants :

Axe 1 - Appui à la mise en œuvre du plan climat de la Communauté urbaine et des communes, développement de la sobriété énergétique avec tous les publics, par des actions de communication, sensibilisation, éducation et de formation

- appui au plan climat de la Communauté urbaine et approche territoriale de l'énergie,
- appui au plan climat des communes,
- communication: animation, actualisation et enrichissement du site internet ALE-lyon.org, publication et diffusion des 2 supports d'information trimestriels de l'ALE,
- sensibilisation et événementiel : organisation ou intervention dans une cinquantaine de conférences grand public, colloques destinés aux professionnels,
- éducation à la sobriété énergétique des habitants : familles à énergie positive,
- éducation à la sobriété énergétique dans les écoles,
- sobriété énergétique par les compteurs électriques communicants,
- éducation à la sobriété carbone et l'éco-consommation,
- formation à destination des professionnels et collectivités

Axe 2 - Bâtiment durable

- espace info énergie / guichet unique : conseils en construction neuve et rénovation des appartements et maisons individuelles en diffus,
- accompagnements techniques des projets de bâtiments efficaces en énergie,
- accompagnements techniques de dispositifs habitat énergie des collectivités,
- prévention et réduction de la précarité énergétique,
- animation du dispositif d'éco rénovation des copropriétés : "Rénocopro",
- accompagnement énergétique du parc de logements sociaux (neuf et rénovation),
- appui aux référentiels de construction "Logements et bureaux durables",
- structuration des filières énergie bâtiment.

L'ensemble du programme d'activités est annexé à la convention de financement 2014 avec l'association.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2014 sont les suivants, présentés comparativement aux dernières prévisions de l'année 2013 :

Libellé	Prévisionnel 2013 actualisé (en €)	Prévisionnel 2014 (en €)
Produits :	1 143 819	1 082 000
<i>dont subvention Communauté urbaine de Lyon</i>	<i>354 085</i>	<i>361 700</i>
<i>dont autres subventions</i>	<i>656 934</i>	<i>646 300</i>
<i>dont autres produits</i>	<i>132 800</i>	<i>74 000</i>
Charges :	1 121 545	1 079 000
<i>dont charges de personnel et sociales</i>	<i>783 545</i>	<i>775 000</i>
<i>dont autres charges</i>	<i>338 000</i>	<i>304 000</i>

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 361 700 € au profit de l'ALE dans le cadre de son activité pour l'année 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 361 700 € au profit de l'association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) dans le cadre de son activité pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'ALE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 830 - opération n° 0P27O0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.